



PLAN CLIMAT ENERGIE

2014 - 2018

SOMMAIRE

- 1 | Le mot du président 4**
- 2 | Introduction 5**
 - Les enjeux liés aux changements climatiques **5**
 - La prise en charge politique de la question climatique **6**
 - Les collectivités territoriales au cœur de l'action **6**
- 3 | Bilan ges « patrimoine et compétences » 7**
- 4 | La phase de concertation 9**
- 5 | Élaboration du plan climat energie 10**
- 6 | Élaboration des scénarios 12**
- 7 | Le programme d'actions 13**
 - Axe 1 : la consommation responsable et les achats durables **14**
 - Axe 2 : des déplacements sobres en carbone **16**
 - Axe 3 : les économies d'énergie **18**
 - Axe 4 : communication et gouvernance **20**
- 8 | Mise en œuvre du plan climat 21**



LE MOT DU PRÉSIDENT



Le changement climatique est aujourd'hui une réalité que nul ne songe à remettre en cause.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines en est une cause majeure. Si la question du changement climatique est planétaire, les réponses, elles, relèvent de l'action locale.

Nous sommes tous concernés. En moyenne, les collectivités sont responsables, par leurs activités, de 12% des émissions nationales.

Alors que la Communauté internationale s'efforce à chercher un consensus, les acteurs territoriaux agissent déjà depuis plusieurs années.

Prenant sa part dans la lutte contre le changement climatique, le Département de la Marne s'est emparé de ces thématiques en approuvant son plan climat lors de sa session du 27 juin 2014. Un important travail de réflexion a été mené pour définir ensemble un programme d'actions à la fois ambitieux et réaliste. S'appuyant sur un diagnostic détaillé du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, nous avons retenu 41 actions avec, comme objectif, la diminution de 2 % par an de nos émissions.

Le Département de la Marne s'engage à renforcer son exemplarité dans son fonctionnement quotidien et dans l'exercice de ses compétences. Diminuer l'impact lié à l'utilisation de la voiture par la mutualisation par exemple, économiser l'énergie des bâtiments, consommer mieux et de manière plus responsable, tels sont les défis à relever !

Les axes prioritaires du plan d'actions sont désormais fixés pour les cinq prochaines années.

Il est de notre responsabilité collective de préparer l'avenir.

René-Paul SAVARY
Sénateur de la Marne
Président du Conseil départemental



INTRODUCTION



Les enjeux liés aux changements climatiques

La vie sur notre planète est étroitement liée au climat unique que nous connaissons sur notre globe terrestre. Ce climat particulier est dû à **l'effet de serre, phénomène naturel** qui se produit dans l'atmosphère grâce aux différents gaz qui le compose (dont le dioxyde de carbone, le méthane, et le protoxyde d'azote par exemple). Ces gaz ont la capacité de retenir la chaleur solaire à la surface de la Terre et ainsi de maintenir une température adaptée au vivant (en moyenne aux alentours de 15°C). En l'absence de ce phénomène, la température sur Terre serait de -18°C.

La **stabilité** de la composition de notre **atmosphère** résulte des échanges entre elle-même, les végétaux et les océans, formant un équilibre parfait. Cette harmonie est primordiale pour maintenir le climat terrestre, indispensable à la vie.

Mais notre atmosphère subit depuis plusieurs années une nouvelle variable, conséquence des activités humaines, qui modifie son équilibre. Dans un passé récent à l'échelle planétaire, ces activités n'avaient que très peu de conséquences sur l'effet de serre. Or, le développement industriel des deux dernières décennies a eu pour effet d'augmenter fortement les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère créant un déséquilibre. Cette agression est notamment due à l'augmentation de l'utilisation des hydrocarbures, de la déforestation et de l'utilisation des produits chimiques.

Ces émissions sont devenues trop conséquentes et perturbent l'équilibre de notre atmosphère engendrant un **effet de serre additionnel**. Cela correspond à une intensification du phénomène qui conduit à un bouleversement de notre climat avec de nombreuses répercussions sur notre écosystème.

Selon les experts du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), la modification de la composition des gaz de notre atmosphère engendrerait une élévation de la température moyenne du globe de 2 à 6°C en 2100. **C'est le réchauffement climatique.**

Les conséquences du réchauffement climatique sont déjà plus ou moins visibles aujourd'hui : fonte des glaces, élévation du niveau de la mer, sécheresse, évolution des espèces animales et végétales... Ce dérèglement a également pour effet d'augmenter la fréquence d'événements climatiques qui peuvent être catastrophiques pour l'homme comme en atteste en France la tempête de 1999, les canicules de 2003 et 2006 ou encore les différentes inondations.

La situation actuelle, résultat de plusieurs années de développement des activités humaines, fait que **les perturbations sur notre environnement** sont désormais **inévitables**. L'impact de ce phénomène va toucher de nombreux secteurs d'activités (économie, agriculture, pêche, tourisme, aménagement du territoire, bâtiment...) et notre quotidien. Les personnes âgées, les enfants en bas âge et les professions particulièrement dépendantes des conditions climatiques (agriculture et pêche par exemple) sont les premiers touchés.

Notre société, ultra-consommatrice en **hydrocarbures** doit également faire face à **l'épuisement** annoncé de cette ressource. Il est donc obligatoire de réduire les consommations énergétiques de nos activités et de trouver des solutions alternatives aux hydrocarbures par le développement de ressources renouvelables. Cela implique une augmentation déjà ressentie du prix des énergies fossiles.

Ces constats climatiques et énergétiques ont pour effet néfaste d'accentuer les **inégalités sociales**. En effet, les populations les plus défavorisées sont les premières touchées, les moins protégées et celles qui ont la moins forte capacité de réaction face aux conséquences de ces phénomènes.



Un retour en arrière est désormais impossible. Pire encore, l'évolution actuelle de nos sociétés laisse imaginer le pire avec une accentuation du phénomène de réchauffement climatique. C'est pourquoi, **la mobilisation de tous** par **l'intégration des enjeux** devient capitale.

La prise en charge politique de la question climatique

Face à l'urgence de la situation et à l'ampleur de l'enjeu, le passage à l'action passe par une indispensable mobilisation planétaire.

Après la création du GIEC en 1988, la communauté internationale reconnaît officiellement l'existence du changement climatique lors de la conférence de Rio en 1992 puis elle fixe des quotas de réduction des émissions de GES pour les pays industrialisés dans le cadre du protocole de Kyoto en 1997.

L'Union Européenne s'est elle aussi engagée fortement dans la lutte contre le réchauffement climatique en anticipant la période « post-Kyoto » à travers le paquet climat-énergie, adopté en 2008, qui définit l'objectif des « 3 x 20 ». Ainsi, d'ici 2020, l'Union Européenne s'est fixée comme objectifs de :

- Produire 20 % de son énergie à partir de sources renouvelables ;
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (produire autant avec 20 % d'énergie en moins) ;
- Réduire de 20 % ses émissions de GES par rapport à 1990.

Pour respecter le protocole de Kyoto, la France s'est fixée comme objectif national de diviser par 4 (**Facteur 4**) ses émissions de gaz à effet de serre (sur base 1990) d'ici 2050. Cet objectif a été inscrit dans la loi française P.O.P.E. (Programme d'Orientation de la Politique Énergétique) en juillet 2005. Cela permettrait ainsi d'arriver à un niveau d'environ 2 téqCO₂/habitant, ce qui correspond au niveau recommandé afin de limiter le réchauffement de la planète à +2°C.

Les collectivités territoriales au cœur de l'action

« **Penser global, agir local** », indique René Dubos lors du premier sommet international sur l'environnement en 1972.

Si les gouvernements des pays signataires du Protocole de Kyoto négocient encore les moyens de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les collectivités territoriales se trouvent en première ligne pour coordonner l'action des acteurs et susciter la mobilisation à l'échelon local. C'est donc à cette échelle que se matérialisent concrètement les engagements pris à un niveau supra.

Les collectivités territoriales sont au cœur de la lutte contre le changement climatique puisqu'elles sont directement **responsables via leurs activités de 12 % des émissions nationales** et elles ont un **pouvoir d'action via les politiques et marchés publics sur plus de 50 % des émissions**.



BILAN GES « PATRIMOINE ET COMPÉTENCES »

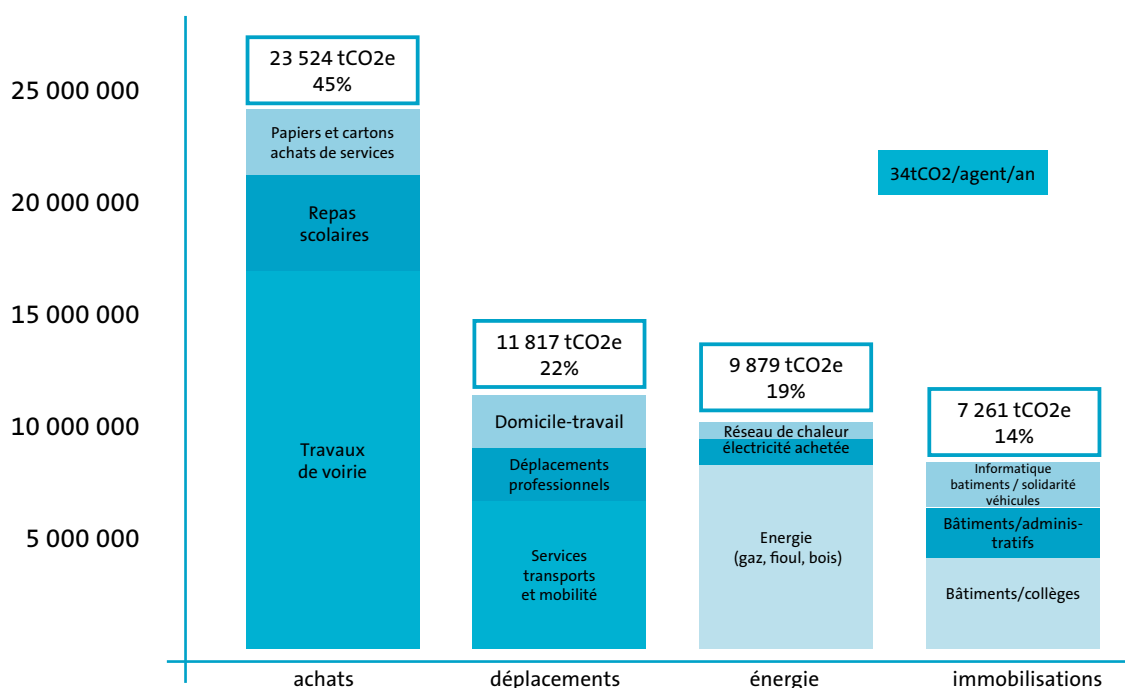


Le périmètre d'étude couvre l'activité propre du Département de la Marne, incluant les bâtiments dont il est propriétaire ou locataire : Hôtel du Département, bâtiments administratifs, bâtiments techniques, collèges, archives départementales, etc. Le Bilan GES intègre également les services que le Département de la Marne rend à ses administrés dans le cadre de l'exercice de ses compétences : fonctionnement des collèges, voirie départementale, transports interurbains, ramassage scolaire...

Les émissions de l'ensemble des activités considérées dans le cadre du Bilan GES du Département de la Marne s'élèvent à 52 500 t_{éq}CO₂ pour l'année 2011. Cela représente 34 t_{éq}CO₂ par agent et 108 t_{éq}CO₂ par million d'euros du budget du Département (budget 2011).

Les trois axes de réduction stratégiques mis en avant par le diagnostic sont :

- AXE 1 : La consommation responsable et les achats durables (postes « Achats et Immobilisations ») ;
- AXE 2 : Des déplacements sobres en carbone ;
- AXE 3 : Les économies d'énergie ;



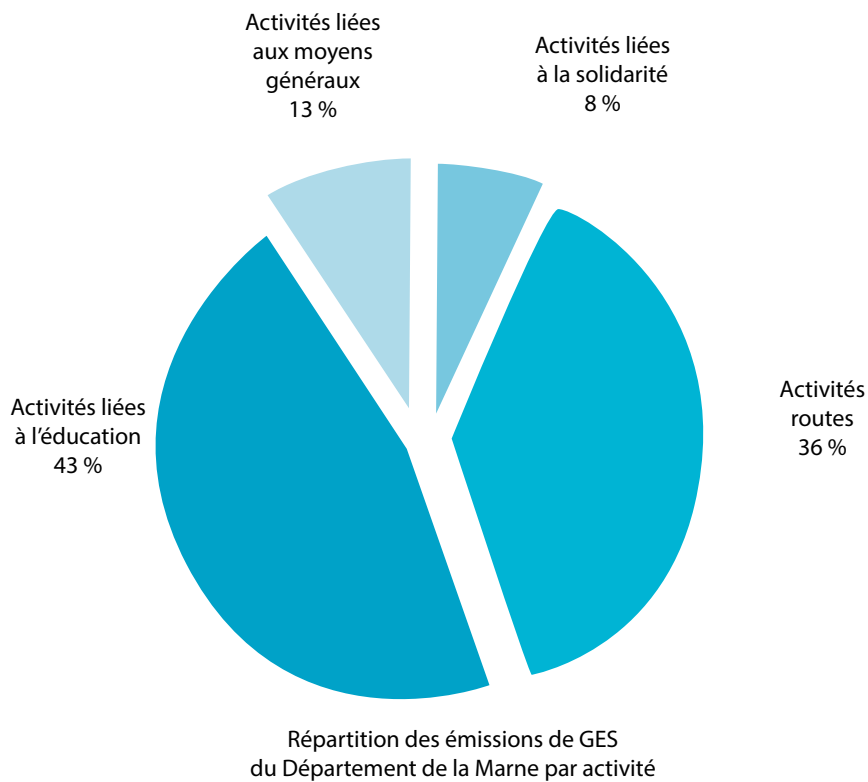


Avec 45 % du bilan, c'est le poste «Achats» qui est le plus émetteur de gaz à effet de serre au Département et en particulier l'entretien de la voirie (70 % de ce poste) : matériau, approvisionnement, transformation, carburant des engins... D'autres achats concernent le papier, les fournitures, les repas scolaires...

Les déplacements représentent 22 % du bilan global (11 820 tCO₂e). Les transports scolaires sont responsables de 55 % de ces émissions. Cependant, ils permettent d'éviter des trajets en véhicule individuel et contribuent ainsi à réduire globalement les émissions de GES du territoire.

La consommation d'énergie de nos bâtiments ne représente qu'une part relative et faible du bilan (19 %). Pour autant, ils recèlent encore un potentiel d'économies d'énergies : rénovation, isolation, système de chauffage mais aussi comportements individuels.

Les immobilisations correspondent à l'énergie nécessaire à la construction d'un bien, lissé sur sa durée de vie (durée d'amortissement).



LA PHASE DE CONCERTATION



Parce que la lutte contre le changement climatique au sein de la collectivité ne peut se faire sans la **participation et l'implication de tous les agents et élus**, le Département de la Marne a souhaité les associer largement au **processus d'élaboration de son Plan Climat**.

Ainsi, une importante phase de concertation, réunissant un maximum de participants, a donc été organisée entre les mois de **septembre et octobre 2013**. L'ensemble des agents de la collectivité et les élus de la commission « développement durable » ont été invités à venir participer aux travaux du Plan Climat et à définir ensemble des objectifs et des propositions d'actions d'atténuation.

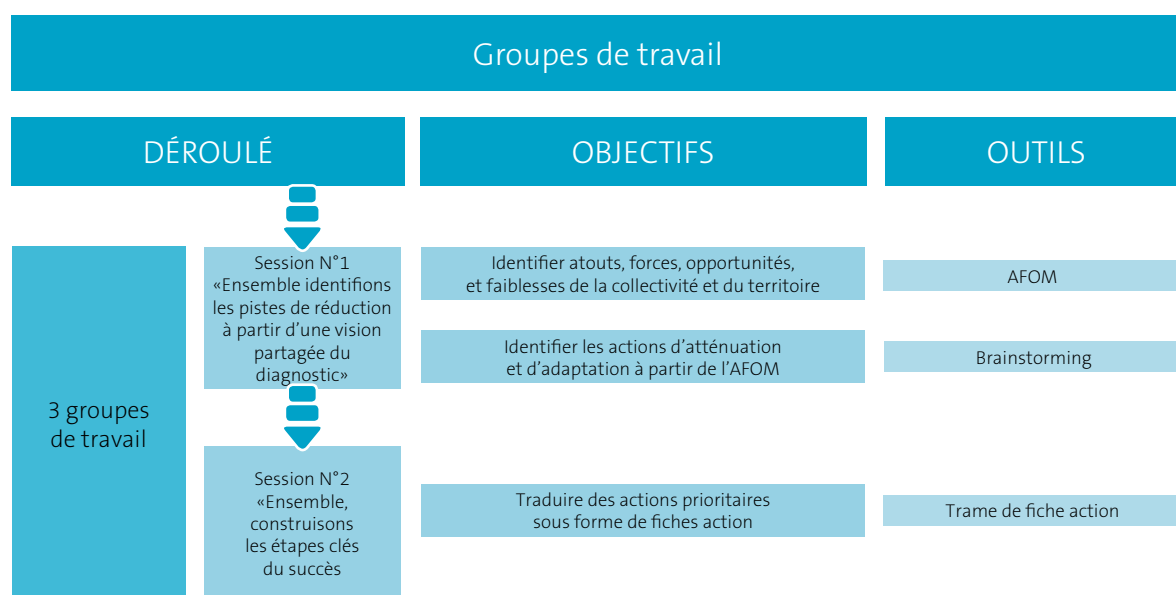
Il était important d'y associer à la fois des agents experts de la thématique abordée mais également les agents impliqués dans la démarche sans lien direct entre leur fonction et la thématique abordée (volontaires).

La concertation a abouti à la rédaction du **cahier de la concertation** qui forme le point de départ sur lequel le Département de la Marne s'est appuyé pour concevoir son Plan Climat Energie.

Des groupes de travail, sensibilisés au cours de chaque atelier, ont permis de cerner plus finement les enjeux liés au changement climatique et formuler des propositions d'actions sur la thématique abordée.

L'analyse du diagnostic a permis d'identifier **3 axes de réflexion** où chaque axe correspond à un groupe de travail :

- les **déplacements sobres en carbone**. Les actions identifiées concernent les déplacements domicile-travail et professionnels des agents et des élus ainsi que la compétence « transport de personnes » (transports scolaires et interurbains) ;
- les **économies d'énergie**. Les actions identifiées concernent les consommations énergétiques liées au patrimoine de la collectivité (bâtiments à vocation administrative, sociale, culturelle ou technique, collèges...) et au parc informatique ;
- les **achats durables**. Les actions identifiées concernent la restauration scolaire, les achats liés à la voirie départementale, les achats de fournitures...



ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE



Afin de prendre part à la lutte contre le dérèglement climatique, le Département de la Marne s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat Energie sur le périmètre «patrimoine et compétences». Ce document constitue un véritable **projet territorial de développement durable et un cadre d'engagement pour l'action locale**.

Le Plan Climat du Département de la Marne est un **document de planification** regroupant les actions concrètes du Département pour lutter contre le changement climatique. Il répond à plusieurs objectifs :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** et la **vulnérabilité énergétique** de la collectivité ;
- Diffuser auprès de chacun une **culture d'économie d'énergie** et d'**impacts** carbone pour faire évoluer les pratiques politiques, managériales, professionnelles et en particulier les comportements individuels ;
- Faire **évoluer les services et politiques publiques** du département pour **atténuer** les effets néfastes des impacts du changement climatique via les compétences que le Département de la Marne possède.

Ce travail a été réalisé en cohérence avec les autres projets impactant le Département sur la même thématique, à savoir : le Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) porté par la Région, le rapport Développement Durable du Département, et l'ensemble des autres études ou démarches de développement durable ou de planification territoriale déjà en cours au sein de la collectivité.

Les orientations du PCAER sont regroupées dans les sections suivantes :

- aménagement du territoire et urbanisme ;
- déplacements de personnes ;
- transport de marchandises ;
- agriculture et viticulture ;
- forêt et valorisation du bois ;
- bâtiments ;
- énergies renouvelables et de récupération ;
- eau ;
- risques naturels, technologiques et sanitaires ;
- entreprises et établissements publics du secteur tertiaire ;
- industrie ;
- collectivités et territoires de projets ;
- observatoire régional.





L'ensemble de la démarche (réalisation et mise en œuvre) du Plan Climat « Patrimoine et Compétences » s'effectue en **cinq étapes** :

1. la réalisation de son **Bilan GES « patrimoine et compétences »** : cette première phase permet d'évaluer les émissions de GES générées sur un an par l'ensemble du patrimoine et des compétences de la collectivité ==> bilan réalisé courant 2012.

2. **la phase de concertation** : cette seconde étape vise à co-construire avec les agents et les élus de la collectivité des orientations et des pistes d'actions du Plan Climat Energie. Cette phase aboutit à la coproduction du « Cahier de la concertation du Plan climat » qui rassemble les différentes propositions d'actions pour lutter contre le changement climatique ==> concertation réalisée en septembre et octobre 2013.

3. l'élaboration des **scénarios** : cette étape consiste à élaborer différents scénarios décrivant l'évolution des émissions du territoire à l'horizon 2020, au regard des objectifs du Grenelle (réduction des émissions en GES de 20% en 2020). Ce travail permet à la collectivité d'avoir une meilleure vision des objectifs à atteindre ==> scénarios réalisés en novembre 2013.

4. **la construction du programme d'actions** : cette phase vise à élaborer le programme d'actions pour le climat du Département de la Marne pour la période 2014-2018. Il est basé sur les propositions avancées lors des concertations et qui ont été validées ou amendées par les élus et les services de la collectivité, en association avec ses partenaires. Ce programme place la collectivité sur la perspective des objectifs du « 3x20 » et constituera ainsi la première étape d'un processus continu et itératif ==> programme d'actions réalisé de décembre 2013 à février 2014.

5. **mise en œuvre du Plan Climat** : cette phase correspond à la réalisation opérationnelle des actions proposées dans le programme d'actions. Le Plan Climat du Département de la Marne est une démarche progressive d'amélioration continue => mise en œuvre de 2014 à 2018.



ÉLABORATION DES SCÉNARIOS



Les scénarios des émissions de GES sont des projections dans le temps du Bilan GES « patrimoine et compétences ». Ils sont construits autour de jeux d'hypothèses et de la prise en compte des actions de la collectivité.

La construction de scénarios a pour objectif de :

- savoir où se situe la collectivité vis-à-vis des objectifs du 3 x 20 ;
- définir l'engagement de la collectivité en termes de réduction de GES ;
- avoir une estimation de l'impact de son premier plan climat à l'horizon 2020.

Cet exercice permet notamment de répondre à la question suivante : quel est l'effort à fournir par la collectivité pour atteindre les objectifs européens à l'horizon 2020 ?

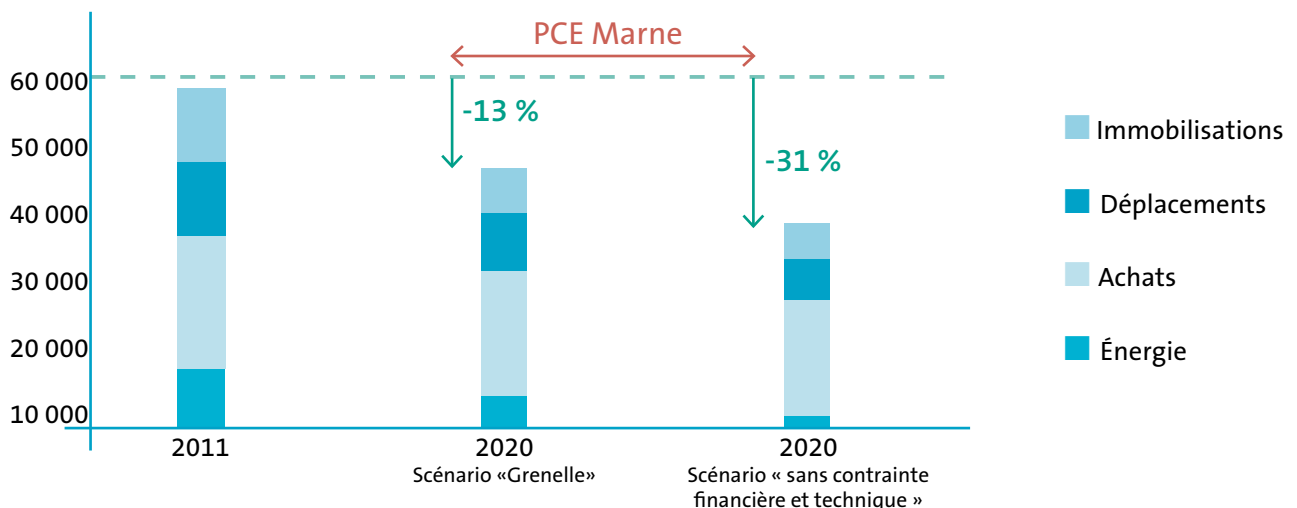
La mise en œuvre du Plan Climat peut être graduée selon 2 niveaux d'engagement. Ils ont été modélisés en 2 scénarios, définissant les moyens à engager et les réductions de GES associées :

- scénario « Grenelle » : les moyens mis en œuvre correspondent aux objectifs fixés par les lois Grenelle sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments et sur les déplacements. La loi Grenelle ne prévoit pas directement d'objectifs quantifiés pour les achats.

- scénario « sans contrainte financière et technique » : il est construit à partir des actions de réduction de GES identifiées lors de la concertation avec les objectifs les plus ambitieux possibles pour chaque action.

Selon les scénarios, la diminution globale des émissions de GES est estimée entre 13% et 31% du Bilan GES 2011. L'atteinte des objectifs de réduction dépend des moyens mis en œuvre par la collectivité pour la réalisation du programme d'action. Par exemple le nombre d'agents formés à l'éco-conduite, le nombre de bâtiments ayant subi des rénovations énergétiques ou la part des marchés intégrant des critères environnementaux.

Au vu des scénarios, le comité de pilotage du Plan Climat propose de fixer l'**objectif d'atteindre une réduction des émissions globales de gaz à effet de serre de l'ordre de 17% en 2020**. Cela correspond à une diminution constante de 2% par an à partir de 2011.



LE PROGRAMME D' ACTIONS



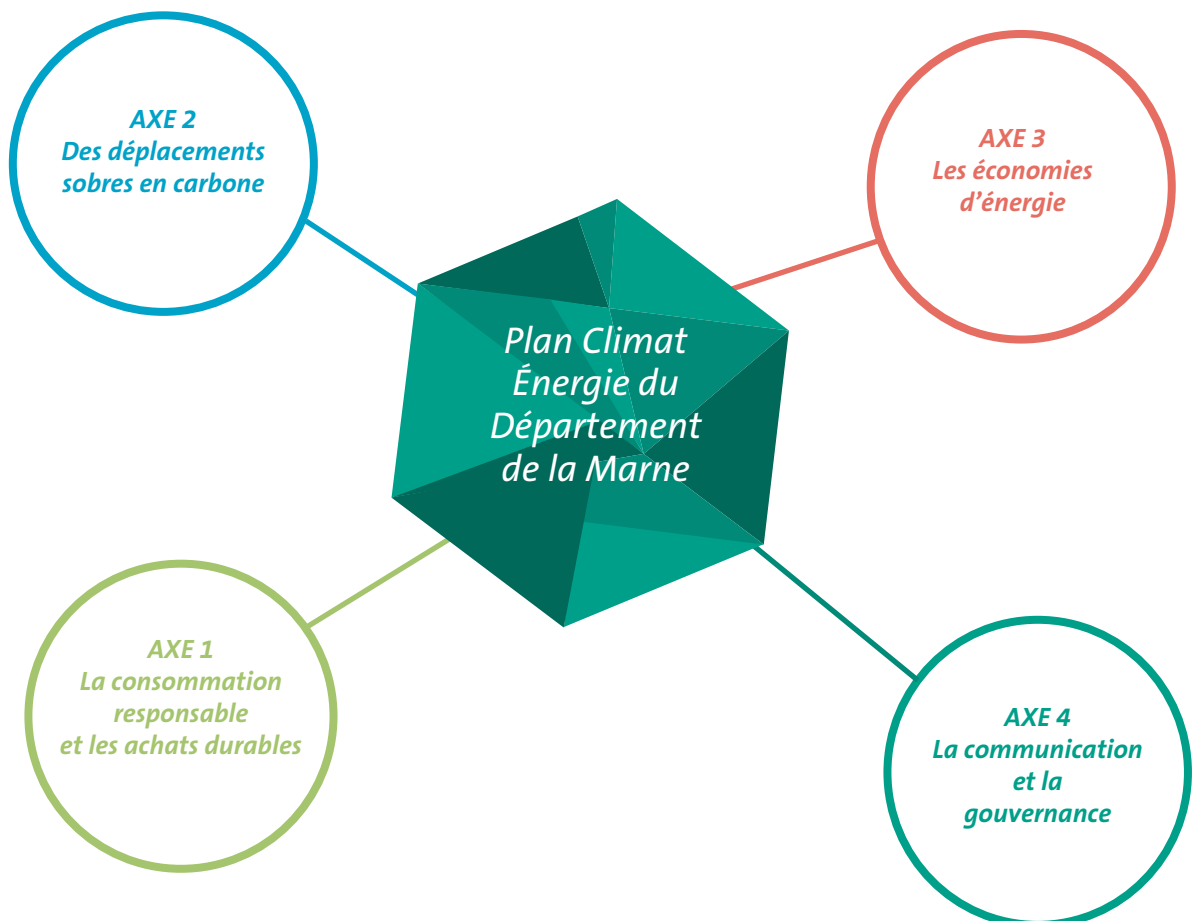
Les trois axes de réduction stratégiques mis en avant par le diagnostic sont :

- > AXE 1 : La consommation responsable et les achats durables ;
- > AXE 2 : Des déplacements sobres en carbone ;
- > AXE 3 : Les économies d'énergie ;

Enfin, un quatrième axe, transversal aux trois thématiques, a pu être identifié. Il s'agit de la communication et la gouvernance du Plan Climat Energie Départemental.

Les propositions issues de la phase de concertation ont été étudiées et complétées pour permettre aux élus du Département de la Marne de sélectionner les actions prioritaires et ainsi bâtir le Plan Climat Energie Départemental.

Pour chaque axe stratégique identifié, les propositions ont été regroupées sous des orientations d'actions. Pour chaque proposition d'actions, une grille d'analyse (investissement et gains GES) est proposée.





AXE 1 La consommation responsable et les achats durables

Les actions de réduction concernent principalement les achats liés à la voirie départementale, la restauration scolaire ainsi que les achats de fournitures et de services.

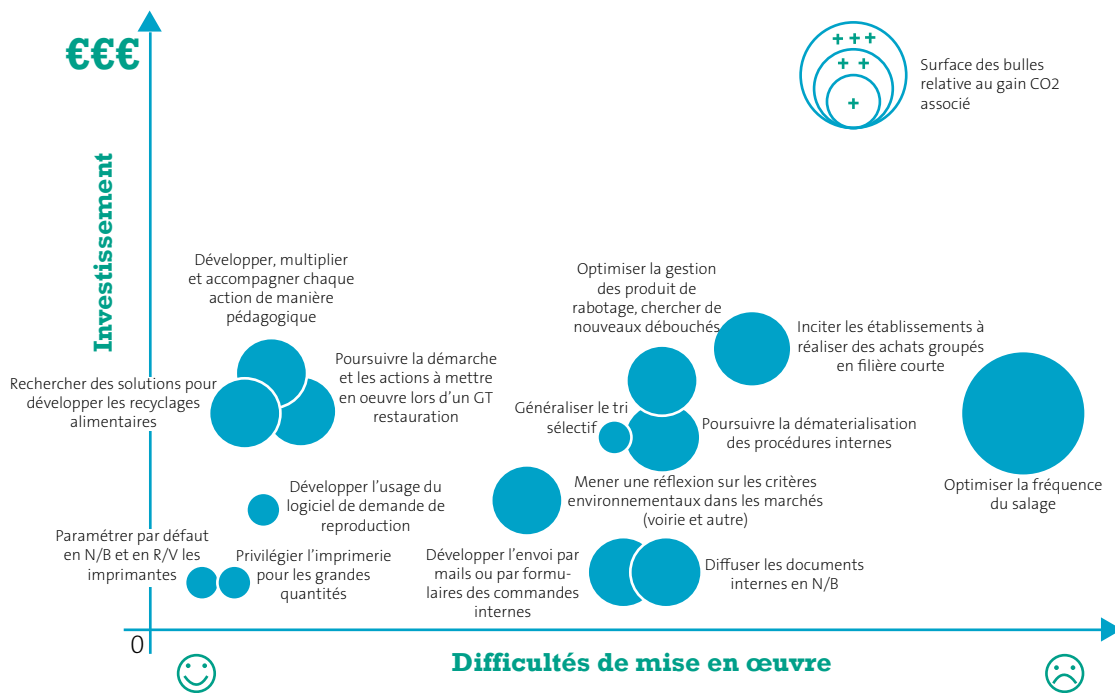
Afin d'optimiser et de gérer de façon éco-responsable les consommations, de renforcer l'amélioration continue des pratiques d'achats en y intégrant notamment des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'impact énergétique, la stratégie qui sera adoptée porte sur deux cibles :

> Les responsables des achats. Par exemple, par l'intégration de clauses d'évaluations « carbone » des prestations qui permettent d'impliquer les prestataires et fournisseurs, ou encore par la rationalisation des achats.

> les agents auprès de qui il convient d'infléchir les comportements de consommations et d'usage durable des biens et services dans le cadre professionnel. Par exemple, la dématérialisation des envois papier, courriers...

L'évaluation de chaque action selon les trois critères, investissement, difficulté de mise en œuvre et gain CO2 permet de visualiser sur un schéma synthétique l'impact de chacune d'entre elles.

> **Voir tableau page suivante**





Orientation	N°	Proposition d'actions	Critères			NOTE			Total (/10)
			Investissement	Gains GES	Difficulté de mise en œuvre				
			Pondération (1 à 5)	5	5	5			
Diminuer l'impact des achats	HA1	Intégrer des critères environnementaux dans les marchés	€	+	☹️	10	1	5	5,3
Développer la dématérialisation	HA2	Poursuivre la dématérialisation des procédures internes et des commandes	€	++	☹️	10	5	5	6,7
	HA3	Dématérialiser les bordereaux, les mandats, les titres et les pièces justificatives dans le cadre du Protocole d'Echanges Standards (PES) V2	€	++	☹️	10	5	5	6,7
Diminuer l'impact des impressions «papier»	HA4	Paramétrer les imprimantes en N/B et en R/V et diffuser l'ensemble des documents en interne en N/B	0	+	😊	10	1	10	7,0
	HA5	Privilégier l'imprimerie pour les grandes quantités (dès 40 pages) plutôt que les copieurs	0	+	😊	10	1	10	7,0
Optimiser la gestion des déchets	HA6	Réduire les déchets à la source et appliquer la chaîne du tri sélectif	€	+	☹️	10	1	5	5,3
Diminuer l'impact de la voirie départementale	HA7	Intégrer des critères environnementaux dans les marchés de voirie	€	++	☹️	10	5	5	6,7
	HA8	Optimiser la gestion des produits de rabotage, chercher de nouveaux débouchés	€	++	☹️	10	5	5	6,7
	HA9	Optimiser la fréquence du salage / Réaliser une action pédagogique vers la fin du salage / Faire une expérimentation de non salage d'une route	€	+++	☹️	10	10	1	7,0
Développer une restauration responsable	HA10	Evaluer l'efficacité des actions déjà engagées dans les domaines visés (autres acteurs, autres départements...)	€	0	😊	10	1	10	7,0
	HA11	Inciter les établissements à réaliser des achats groupés de proximité dans le respect de l'autonomie de l'établissement	€	++	☹️	10	5	5	6,7
	HA12	Poursuivre la démarche et les actions à mettre en œuvre lors d'un GT restauration qui réunit les gestionnaires et les chefs de cuisine de quelques établissements (7 collèges membres)	€	++	😊	10	5	10	8,3
	HA13	Développer, multiplier et accompagner chaque action de manière pédagogique avec les élèves, leurs familles et les enseignants en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)	€	++	😊	10	5	10	8,3
	HA14	Réaliser un diagnostic sur la mise en place et le fonctionnement du tri sélectif dans les collèges	€	0	😊	10	1	10	7,0
	HA15	Rechercher des solutions pour développer le recyclage alimentaire (compostage, méthanisation...)	€	++	😊	10	5	10	8,3



AXE 2 Des déplacements sobres en carbone

Les actions de réduction concerne les 3 types de déplacements considérés dans le diagnostic, à savoir : les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels et la compétence « transports » de la collectivité (ramassage scolaire, transport interurbain...).

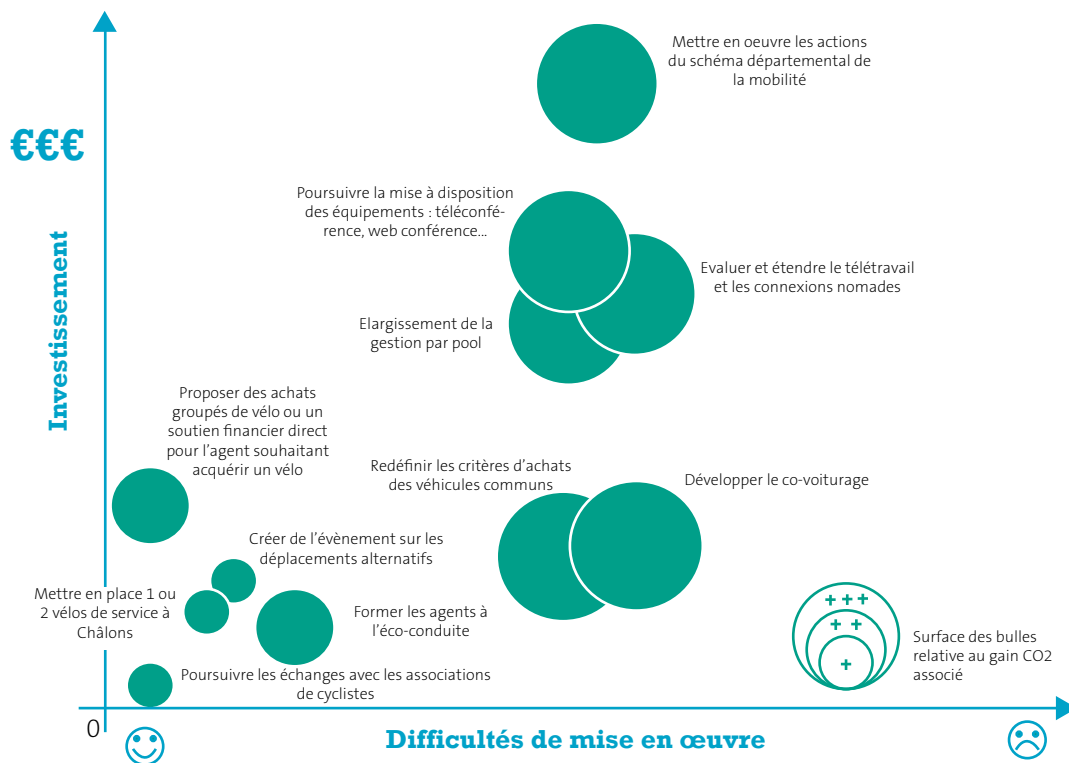
Deux paramètres permettent ainsi de limiter les émissions de GES des déplacements de personnes :

> Diminuer l'émissivité du mode de transport ;

> Réduire la distance à parcourir et/ou les besoins en déplacements des agents par l'usage de nouvelles méthodes, de nouveaux moyens et une plus grande proximité.

L'évaluation de chaque action selon les trois critères, investissement, difficulté de mise en œuvre et gain CO2 permet de visualiser sur un schéma synthétique l'impact de chacune d'entre elles.

> **Voir tableau page suivante**





Orientation	N°	Proposition d'actions	critères			note			total (/10)
			Inves-tis.	Gains GES	Difficulté de mise en œuvre				
			Pondération (1 à 5)	5	5	5			
A / Les déplacements professionnels									
Diminuer l'impact lié à l'utilisation de la voiture	D1	Former les agents à l'éco-conduite	€	++	☺	10	5	10	8,3
	D2	Poursuivre la mise à disposition des équipements : téléconférence, webconférence...	€€	+++	☹	5	10	5	6,7
Mettre en place un parc de véhicules durable	D3	Redéfinir les critères d'achats des véhicules communs	€	+++	☹	10	10	5	8,3
	D4	Elargissement de la gestion par pool	€€	+++	☹	5	10	5	6,7
Développer l'utilisation des modes doux et des transports en commun	D5	Dresser le bilan de l'action vélo en cours et des cartes de bus	€	0	☹	10	1	10	7,0
	D6	Mettre en place 1 ou 2 vélos de service à Châlons	€	+	☹	10	1	10	7,0
B / Les déplacements domicile-travail									
Mettre en place de nouvelles méthodes d'organisation du travail	D7	Evaluer et étendre le télétravail et les connexions nomades	€€	+++	☹	5	10	5	6,7
Diminuer l'impact lié à l'utilisation de la voiture	D8	Développer le co-voiturage	€	+++	☹	10	10	5	8,3
Inciter les agents à se déplacer en vélo	D9	Poursuivre les échanges avec les associations du Département sur la remontée des difficultés rencontrées en vélo	0	+	☺	10	1	10	7,0
	D10	Proposer des achats groupés de vélo pour les agents afin de bénéficier de tarifs préférentiels (via le CNAS ?)	€	++	☹	10	5	10	8,3
C / Mobilité départementale									
Optimiser l'offre de transport départemental	D11	Mettre en œuvre les actions du schéma départemental de la mobilité	€€€	+++	☹	1	10	5	5,3



AXE 3 Les économies d'énergie

La stratégie énergétique du Département de la Marne dans le cadre de son Plan Climat est définie dans le but d'atteindre une réduction des émissions de GES et une réduction de la vulnérabilité énergétique en visant à la fois la sobriété énergétique (réduction des consommations énergétiques, gaspillages, superflus, etc.), l'efficacité énergétique (consommations maîtrisées) et le développement de la production d'énergies renouvelables.

L'évaluation de chaque action selon les trois critères, investissement, difficulté de mise en œuvre et gain CO2 permet de visualiser sur un schéma synthétique l'impact de chacune d'entre elles.

> Voir tableau page suivante





Orientation	N°	Proposition d'actions				Note			total (/10)
			Investissement	Gains GES	Difficulté de mise en œuvre				
			Pondération (1 à 5)	5	5	5			
Améliorer la performance du patrimoine bâti du Département	E1	Poursuivre les travaux et les investissements pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments	€€€	+++	☹️	1	10	5	5,3
	E2	Réaliser des diagnostics permettant de distinguer les différents usages de l'énergie dans les bâtiments	€	0	☹️	10	1	5	5,3
	E3	Définir un programme type (label passif) pour les nouveaux projets	€	+	😊	10	1	10	7,0
	E4	Poursuivre et amplifier la campagne d'amélioration des installations d'éclairage	€	++	😊	10	5	10	8,3
	E5	Généraliser la démarche des 2 sites pilotes à l'ensemble des bâtiments (pilote et actions correctives)	€€	+++	😊	5	10	10	8,3
	E6	Eteindre l'ensemble des équipements consommateurs d'énergie pendant les vacances scolaires (lumière, PC, chambres froides...) dans les collèges	0	++	😊	10	5	10	8,3
Optimiser les consommations énergétiques du parc informatique	E7	Mener une réflexion sur la modernisation du parc informatique (réflexion sur les Green IT)	€	+	😊	10	1	10	7,0
	E8	Virtualiser les serveurs	€€	+++	😊	5	10	10	8,3
	E9	Virtualiser les postes de travail / Multiplier les postes légers	€€	+++	☹️	5	10	5	6,7
	E10	Etudier les possibilités d'externalisation des serveurs	€€	+++	☹️	5	10	5	6,7



AXE 4 Communication et gouvernance

Ce quatrième et dernier axe regroupe deux enjeux essentiels dans la mise en œuvre du Plan Climat Energie du Département de la Marne :

- La communication : la démarche Plan Climat concerne tous les agents et élus de la collectivité. Ainsi, pour renforcer la prise de conscience du changement climatique et des enjeux énergétiques liés, l'équipe projet s'investira en collaboration avec la direction de la communication dans un plan de sensibilisation

et d'information d'actions concrètes à destination des parties prenantes identifiées et hiérarchisées par la collectivité.

- La gouvernance : avec l'adoption du Plan Climat, une structure de suivi et de mise en œuvre devra être créée au sein du Département de la Marne. Cette structure aura pour objectifs de remplir les fonctions suivantes : aide à la définition des politiques climatiques, suivi de la mise en place des actions, animation en interne de la démarche, mesure des impacts des actions... Ce sont des préoccupations essentielles pour la mise en œuvre du Plan Climat du Département de la Marne.

Orientation	N°	Proposition d'actions	Éléments de réflexion pour la traduction opérationnelle
Réaliser une communication positive et sensibiliser les agents et les élus	G1	Présenter d'une manière globale la démarche Plan Climat Energie à l'ensemble des agents et des élus	
	G2	Relancer le groupe des éco-correspondants	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer les actions existantes via l'intranet (« les petits - pour un grand + »,...) - Identifier et créer des outils pour faire vivre le PCE (exemple : Actualiser le mini-guide sur les éco-gestes...) - Réfléchir sur le mode de diffusion adapté pour chaque information (support papier, mail,...) - Imaginer un événement autour des économies d'énergie à destination des éco-correspondants
	G3	Réaliser un plan de communication 2014 - 2018 sur la démarche Plan Climat Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Opter pour une communication positive dans le Plan Climat Energie - Sensibiliser / informer les collaborateurs sur les différentes actions conduites en interne - Sensibiliser les usagers sur l'extinction des équipements plutôt que la mise en veille - Communiquer sur les différents usages de l'énergie dans les bâtiments du Département (chauffage, parc informatique, éclairage, ECS...) - Intégrer une action spéciale pour les nouveaux arrivants lors de la journée d'accueil - Rédiger un document de communication pour promouvoir les économies réalisées et les bienfaits sur la santé - Créer de l'événementiel sur les déplacements à pied, en vélo, covoiturage (modes alternatifs) - Identifier et valoriser les personnes qui contribuent, par leurs actions, au Développement Durable - Communiquer sur le mode d'impression « brouillon »
Suivre, animer et évaluer le Plan Climat Energie	G4	Organiser le pilotage, le suivi et l'animation du Plan Climat Energie	
	G5	Mettre à jour annuellement le Bilan GES «patrimoine et compétences»	

MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT



Le programme d'actions du Plan Climat du Département de la Marne a fait ressortir 41 actions à mettre en œuvre au sein de la collectivité. Elles sont regroupées en 4 axes et 17 orientations. Les actions sont synthétisées sous forme de fiches opérationnelles à destination des pilotes de chacune d'elles. Ainsi, 41 fiches détaillées ont été élaborées.

Le Plan Climat du Département de la Marne est une démarche progressive d'amélioration continue. Il est important de réaliser un reporting précis des actions afin de mesurer les effets attendus. Ce reporting sera assuré par la gouvernance du Plan Climat qui se réunira une à deux fois par an. Pour cela, il disposera d'un outil de suivi et d'évaluation du programme d'actions disposant de plusieurs fonctionnalités :

- Un tableau de bord visuel permettant de suivre l'avancement global des actions par axe ;
- Une synthèse de suivi par action permettant de voir précisément l'avancement de chaque action et des indicateurs associés à l'action ;
- Un tableau de suivi de l'ensemble des actions permettant de compléter l'avancement de chaque action dans le temps selon 4 phases : planification, mise en œuvre, contrôle, ajustement ;

- Un tableau de suivi des indicateurs par axe permettant de compléter l'avancement des indicateurs de chaque action.

Le dispositif de suivi et d'évaluation du programme d'actions qui sera déployé dès 2014 permettra donc de confronter l'action menée aux besoins et résultats, d'apprécier ce qui a été entrepris au sein de la collectivité et d'élever les exigences en fonction des premiers retours. Au besoin, les actions pourront être réorientées dans le sens d'une plus grande efficacité. Les éléments de bilan de la mise en œuvre du PCET figureront également dans le rapport annuel de la collectivité sur la situation du Département en matière de développement durable.

En parallèle, le Département de la Marne réalisera une mise à jour du diagnostic pour évaluer les gains obtenus.

Enfin, pour cette première édition, le projet sera mis en œuvre à partir de juin 2014 dès la délibération de l'assemblée départementale approuvant le PCE 2014 – 2018.

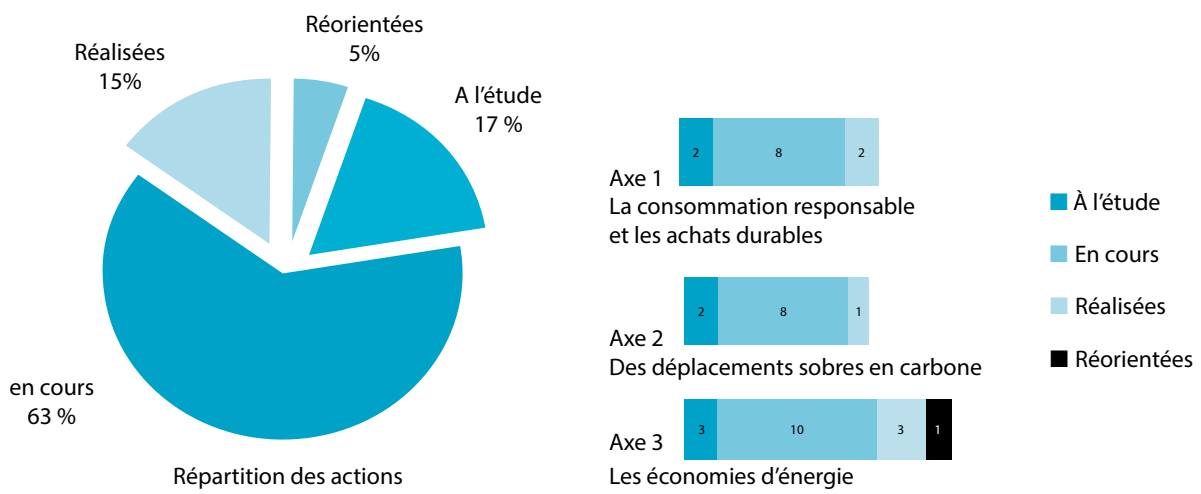
Tableau de suivi de l'avancement des actions

Identifier les personnes ressources en interne (chef de projet et gouvernance)	Réaliser la consultation	Collecter les indicateurs	
Planifier l'action dans le temps	Diagnostic / Faire l'état des lieux	Analyser les résultats	
Budgétiser	Mettre en œuvre le cœur de l'action	Choisir l'évolution future de l'action	
	Réaliser les travaux		
		Communiquer	
10 %	70 %	15 %	5 %
Planification	Mise en œuvre	contrôle	ajustement

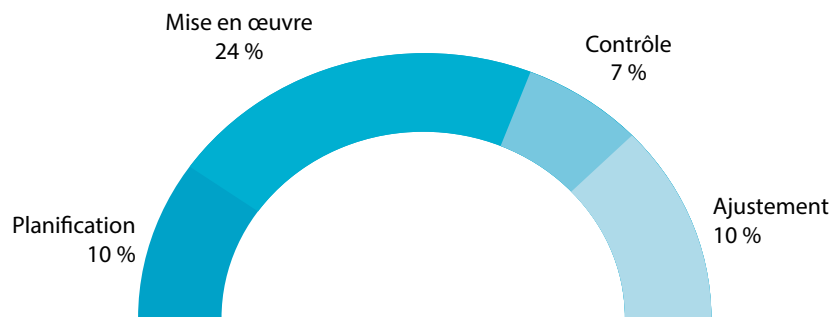


Tableau de bord de l'outil de suivi

Exemple de l'avancement global



Avancement des actions





DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Direction du patrimoine, du développement et de l'environnement

Service du développement territorial et de l'environnement

Tél. 03 26 69 51 85 • sdte@marne.fr

www.marne.fr